

Rapport d'activité synthétique 2023

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
RIVES HAUTES
DELEGATION SERVICE PUBLIC

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'Accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES
 332, route de Fuveau à Beaurecueil -13710 Fuveau

L'environnement du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52.
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire.

Descriptif de l'Aire d'Accueil

L'entrée principale de l'Aire d'Accueil Rives Hautes se fait depuis la RD46, comptant 23 places famille de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence, l'Aire d'Accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013.
- Cet équipement est devenu Métropolitain depuis le 1^{er} janvier 2016.
- ALOTRA gère et anime cette structure depuis son ouverture le 1^{er} juillet 2013.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'Aire d'Accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 9h et également les jours fériés.

Un système d'astreinte téléphonique avec déplacement en cas d'urgence, est assuré en semaine de 17h à 22h et le Week-end (samedi de 12h à 22h et le dimanche de 9h à 22h).

Le temps de séjour annuel est de 6 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

La participation financière du public

Le droit d'usage

- Coût journalier : 3,30 € par jour par place famille
- Eau : 4,00 € le m³ (A prix coûtant)
- Electricité : 0,30 € le KWh (A prix coûtant)

Dépôt de garantie : 100€



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	Dates	Prestataires
Installations électriques	13/02/2023	Qualiconsult
Extincteurs	20/06/2023	ADI protection incendie
Eau potable	13/12/2023	CARSO (contrôle Légionellose)
Prélèvements eaux	11/05/2023	ENIXUS
Eau potable	01/23 et 08/23	ARS (Agence régionale de la santé)

2. Travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2023

Travaux réalisés par la Métropole AMP	Travaux réalisés par ALOTRA
➤ Réalisations des éventuelles Interventions qui leur incombent Enlèvement des encombrants suite intervention du délégant auprès des services internes de la métropole le 11/04/2023	➤ Nettoyage et remise en peinture de l'emplacement 23 ➤ Nettoyage de l'emplacement à containers après enlèvement par la métropole ➤ Nettoyage et remise en peinture de l'emplacement 20 ➤ Entretien régulier des espaces verts : taille et tonte, débroussaillage entre mai et juillet avec reprises au cours de l'été ➤ Nettoyage des emplacements vides et cassés ➤ Réparations diverses (poignées de porte...) sur les emplacements ➤ Entretien régulier des étendages : fils et peinture ➤ Réparation du grillage et remplacement des poteaux ➤ Remplacement du cumulus emplacement 16 ➤ Remplacement des groupes de sécurité ➤ Nettoyage des grilles VMC ➤ Lasure des poutres sur les emplacements ➤ Nettoyage au nettoyeur haute pression des containers et du local poubelle ➤ Travaux électriques sur emplacement 20 ➤ Travaux électriques sur emplacement 18

B. Régime financier 2023

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution en %	Commentaires
Le budget total de l'Aire d'Accueil (en euros) en recette	240 663 (c)	229 337 (c)	- 5	
Le montant total de la participation de la MAMP	140 437 (d)	143 245 (d)	2	Revalorisation conventionnelle Nouvelle DSP
Soit en % du budget total	58% (d) / (c)	62% (d) / (c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	44 702 (f)	36 555 (f)	- 18	
Soit en % du budget total	19% (f) / (c)	16% (f) / (c)		
ALT2 - AGAA	54 374 (j)	48 100 (j)	- 12	
Soit en % du budget total	23% (j) / (c)	21% (j) / (c)		
Dépenses réalisées (en €)	228 851	232 390	2	
Montant déficitaire				
Montant excédentaire	11 812	-3 053		

Commentaires :

→ Ce résultat négatif s'explique par une hausse des charges et une baisse des produits plus importante.

Du 01/01 au 31/12	2022	2023	Evolution %
Coût total des charges (eau, électricité, téléphone) en €	33 127	40 692	+19

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

- 1 Chef d'établissement
- 0,5 Travailleur Social Animation
- 1,83 Agent technique / Astreinte

Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place, conformément à la délégation de service public 2019/2026.

Un Responsable du Pôle de Gestion locative et un Responsable du Pôle Social Animation des Aires d'Accueil de la métropole sont nommés. Le Responsable du Pôle de Gestion locative a pour mission d'assurer la supervision de l'ensemble des Aires d'Accueil de la Métropole AMP : Piloter, coordonner et harmoniser la politique de gestion globale des sites.

Le Responsable du Pôle Social Animation a pour mission d'organiser, animer et mettre en œuvre et le suivi du Projet Social des Aires d'accueil de la Métropole AMP

B. Partenariat

Cette année, nous avons travaillé avec 4 partenaires institutionnels et 11 partenaires associatifs.

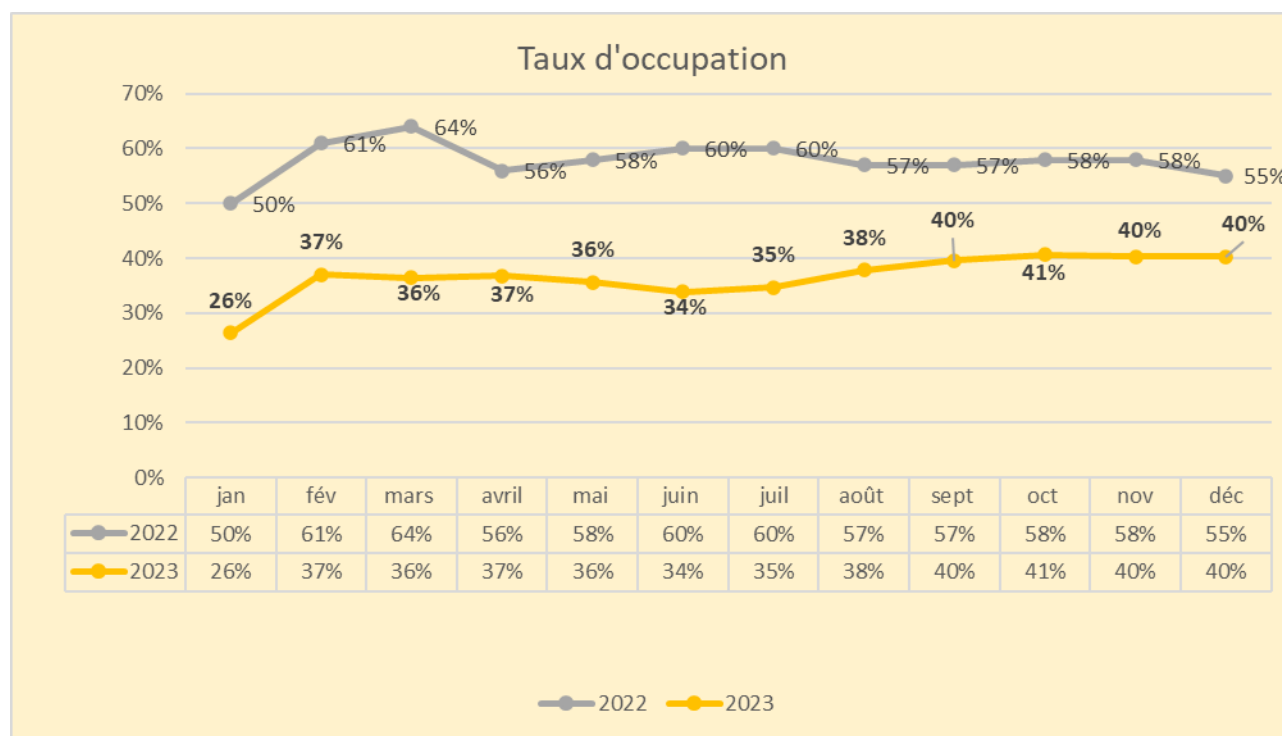
C. Services effectifs 2023

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, sur l'ensemble de la période.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme de la période des caravanes présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes de la période x 100

Chiffres pris en considération 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2022	2023
Nombre de caravanes	109	98
Nombre total de personnes accueillies	299	254
Nombre de familles accueillies	86	82
Taux d'occupation	55%	40%
Nombre journalier moyen de caravanes	26	18.5
Durée moyenne de séjour / famille (en jours)	54	41.4



Le taux d'occupation pour l'Aire d'Accueil de Rives Hautes du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 s'élève à 40.34%. Ces chiffres traduisent une fréquentation en baisse de l'aire par rapport à 2022. Le nombre journalier moyen de caravanes est en net recul de près de 29%.

2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

Du 01/01 au 31/12	2022	2023
Nombre de journées caravanes	4 632	3 384
Droits d'usage encaissés (Fluide compris)	44 522€	36 542€
Impayés	0 €	37 €

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'Aire d'Accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'Aire d'Accueil.
- Nous avons eu 1 procédure en justice pour branchement illégal et piratage d'électricité ainsi que violence verbale et physique envers deux membres de l'équipe et trois demandes de dérogation de temps de séjour l'une pour problème médical lourd et les deux autres pour scolarisation.

5. Services rendus

Pour la **cantine scolaire**, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine est fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi	2022	2023	Evolution %
Interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale)	124	177	43
Nombre de dossiers RSA	0	0	-
Entretiens menés avec les familles	60	107	78

Au niveau de la scolarisation	2022	2023	Evolution %
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	8	6	-25
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	11	10	-9

Au niveau de la santé	2022	2023	Evolution %
Information santé / prévention	110	31	-72

Au niveau de l'accès à la culture	2022	2023	Evolution %
Personnes en animation culture et découverte	263	131	-50
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	255	39	-85
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	58	8	-86

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Métropole AMP.

CONCLUSION

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation substantielle du prix de l'énergie, passant de 0.15€ le KWh à 0.30€ du KWh, ce qui aura eu pour conséquence une baisse du taux de fréquentation sur toutes nos aires en gestion déléguée. La conséquence sur le budget de l'association ne sera pas sans effet sur le résultat annuel.

L'augmentation des tarifs de l'énergie entraîne de vives tensions entre nos équipes de terrain et les usagers mécontents et dans l'incompréhension d'une situation qui leur semble profondément injuste car ils ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. Les voyageurs mettent en avant le coût du séjour et leur consommation électrique qui leur semblent plus élevés par rapport à d'autres aires.

Malgré tout, les voyageurs et notamment les plus fidèles, préfèrent le confort de nos aires d'accueil et concèdent à des sacrifices pour pouvoir bénéficier d'un ensemble de services (sanitaires privatifs, espace cuisine) et des animations en direction des publics de tous âges. Nos équipes insistent sur la régularité d'une scolarisation et proposent un accompagnement dans les démarches administratives et d'accès aux droits ainsi qu'un accompagnement à la scolarité.

ALOTRA s'est attachée durant l'année 2023 à :

- Gérer et à apporter une réponse à des problèmes techniques appuyée par Aix Marseille Provence Métropole,
- Apporter des réponses aux besoins de la population concernée, en termes d'accès ou de maintien aux droits,
- Maintenir une qualité de service,
- Pérenniser le partenariat avec les écoles du secteur afin de permettre un meilleur accueil des publics et ainsi favoriser la scolarisation des enfants des aires d'accueil.

ALOTRA a ainsi :

- Permis d'accueillir les gens du voyage en répondant à ses obligations de délégataire
- Trouvé des modalités de fonctionnement avec les équipes de la métropole pour le suivi global de cet équipement (visite de suivi, rencontres techniques, conseils...)

Alotra souhaite apporter son savoir-faire et ses compétences reconnues dans la gestion des aires d'accueil, en étant particulièrement attentif à la qualité et l'entretien des équipements qui ont nécessité un investissement important de la part de la métropole AMP. Aussi, Alotra continue à être particulièrement attentive à la mise en œuvre des deux principes fondateurs du service public, à savoir la continuité du service et l'égalité des usagers devant ce service.